

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 AVRIL 2018

Compte-rendu affiché le : 9 avril 2018

Date de transmission en Sous-Préfecture : 10 avril 2018

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2018

N° 18-03-11

OBJET :
Acquisition de deux parcelles de terrain en bord de Coise.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Julien GOUTAGNY à Olivier PERRET – René THELISSON à Pierre RODAMEL – Catherine MAREY à Joëlle VILLEMAGNE – Lionel CANNOO à Valérie BLANCHARD – Mireille PAULET à Francis LEMERCIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180405-18-03-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Affichage : 09/04/2018



OBJET DE LA DELIBERATION :

ACQUISITION DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN EN BORD DE COISE

Patrice THOLLOT ne prend pas part au vote.

Les conjoints THOLLOT sont vendeurs de deux parcelles de terrain cadastrées CB53 d'une superficie de 1 145 m² et CB56 d'une superficie de 603 m², toutes deux situées en rive droite de la Coise près du Pont Gavé.

Cet achat présente un intérêt pour la ville car ces parcelles permettraient de continuer le tracé du chemin piétonnier en bordure de Coise.

Un accord a été trouvé avec les vendeurs sur le prix de vente. Les parcelles seraient cédées à 1 € le m² soit pour une superficie de 1 748 m², un montant total de 1 748 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles CB53 et CB56 auprès de la famille THOLLOT au prix de 1 748 €.
- **DIT** que les frais d'acte sont à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 9 avril 2018.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180405-18-03-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2018

Affichage : 09/04/2018